

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Ménages privés (=public général=consommateurs)  
Produits phytopharmaceutiques

Restrictions d'emploi recommandées : À n'utiliser qu'en cas de besoin reconnu. Ne pas dépasser les doses adéquates.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : COMPO France SAS  
Zone Industrielle  
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25  
Adresse e-mail : info@compo.fr

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2 : Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :**

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS09

Mention d'avertissement (CLP) :

-

Mentions de danger (CLP) :

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) :

P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.  
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH :

EUH208 - Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.  
EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Non applicable

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

**3.2. Mélanges**

Nature chimique : Solution aqueuse

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
pyréthrines y compris cinérines, à l'exception de celles spécifiées ailleurs dans la présente annexe (Note A)	N° CAS: 8003-34-7 N° CE: 232-319-8 N° Index: 613-022-00-6	< 0,025 %	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (par voie cutanée), H312 (ATE=1100 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 (ATE=1,5 mg/l/4h) Skin Sens. 1, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	< 0,01 %	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=1) Aquatic Chronic 2, H411
abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO)	N° CAS: 71751-41-2 N° Index: 606-143-00-0	< 0,002 %	Acute Tox. 2 (par voie orale), H300 (ATE=5 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 3 (par voie cutanée), H311 (ATE=300 mg/kg de poids corporel) Acute Tox. 1 (par inhalation), H330 (ATE=0,005 mg/l/4h) Repr. 2, H361d STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=10000) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10000)

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	N° CAS: 2634-33-5 N° CE: 220-120-9 N° Index: 613-088-00-6 N° REACH: 01-2120761540-60	( 0,05 ≤C < 100) Skin Sens. 1, H317
abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO)	N° CAS: 71751-41-2 N° Index: 606-143-00-0	( 0,5 ≤C < 5) STOT RE 2, H373 ( 5 ≤C ≤ 100) STOT RE 1, H372

Note A : Sans préjudice de l'article 17, paragraphe 2, le nom de la substance doit apparaître sur l'étiquette sous l'une des dénominations qui figurent dans la troisième partie. Dans la troisième partie, il est parfois fait usage d'une dénomination générale du type «composés de ...» ou «sels de ...». Dans ces cas-là, le fournisseur est tenu de préciser sur l'étiquette le nom exact, en tenant dûment compte des dispositions du point 1.1.1.4.

Texte complet des phrases H et EUH : voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

##### **4.1. Description des premiers secours**

- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

##### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : La combustion produira une fumée dense et noire contenant des produits de combustion dangereux (voir chapitre 10).  
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Eviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex: tissu, laine). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Indications pour la protection : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. contre l'incendie et l'explosion

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C.

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

Durée de stockage : > 24 mois

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques**

<b>pyréthrines y compris cinérines, à l'exception de celles spécifiées ailleurs dans la présente annexe (8003-34-7)</b>	
<b>UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)</b>	
Nom local	Pyrethrum (purified of sensitising lactones)
Référence réglementaire	COMMISSION DIRECTIVE 2006/15/EC
<b>France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Pyrethre (après suppression des lactones sensibilisantes)
VME (OEL TWA)	1 mg/m <sup>3</sup>
Remarque	Valeurs réglementaires indicatives
Référence réglementaire	Arrêté du 30 juin 2004 modifié (réf.: INRS ED 984, 2016)
<b>Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle</b>	
Nom local	Pyrethrum
WEL TWA (OEL TWA) [1]	1 mg/m <sup>3</sup> purified of sensitising lactones
Référence réglementaire	EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE

Composants	N° CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO)	71751-41-2	TWA	0,02 mg/m <sup>3</sup>	SYNGENTA

**8.1.2. Procédures de suivi recommandées**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

**8.1.3. Contaminants atmosphériques formés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.1.4. DNEL et PNEC**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme – effets systémiques	6,81 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme – effets systémiques	0,966 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme – effets systémiques	1,2 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme – effets systémiques	0,345 mg/kg

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one	Eau douce	0,004 mg/l
	Eau de mer	0,0004 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,050 mg/kg
	Sédiment marin	0,005 mg/kg
	Sol	3 mg/kg

**8.1.5. Bande de contrôle**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux/du visage : Inutile dans les conditions normales d'utilisation. Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains : Inutile dans les conditions normales d'utilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire : Non requis.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Jaune clair, brun clair
Odeur	: Caractéristique
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
pH	: 6,1 (20 °C) Méthode: CIPAC MT 75
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 1,14 mPa.s (20 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 114  0,79 mPa.s (40 °C) Méthode: OCDE ligne directrice 114
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Complètement miscible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible.

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

Densité : 0,998 g/cm<sup>3</sup>  
Méthode: EEC A.3

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible.

**9.2. Autres informations**

Explosifs : Non explosif.  
Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas

Tension superficielle : 37,68 mN/m, 25 °C, Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.5  
36,92 mN/m, 40 °C, Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.5

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes. Oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

**Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Produit**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit**

Espèce : Souris

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

---

Méthode : OCDE ligne directrice 429  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit**

Mutagénicité sur les cellules : Ne contient pas de composé listé comme mutagène germinales- Evaluation

**Cancérogénicité**

**Produit**

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit**

Remarques : Non classé

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit**

Remarques : Non classé

**11.2. Informations sur les autres dangers**

**11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Produit :

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**11.2.2 Autres informations**

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Composants**

pyréthrines y compris cinérines : Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 100  
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 100

abamectine (association d'ivermectine B1a et d'ivermectine B1b) (ISO) : Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10.000  
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10.000

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

---

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Composants**

abamectine (association d'avermectine B1a et d'avermectine B1b) (ISO) : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**12.7. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éliminer le produit dans une déchetterie ou par un organisme agréé.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Éliminer le récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

- N° ONU (ADR) : UN 3082  
N° ONU (IMDG) : UN 3082  
N° ONU (IATA) : UN 3082  
N° ONU (ADN) : UN 3082  
N° ONU (RID) : UN 3082

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

- Désignation officielle de transport (ADR) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(pyréthrines y compris cinérines, abamectine)
- Désignation officielle de transport (IMDG) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(pyréthrines y compris cinérines, abamectine)
- Désignation officielle de transport (IATA) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(pyréthrines y compris cinérines, abamectine)
- Désignation officielle de transport (ADN) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(pyréthrines y compris cinérines, abamectine)
- Désignation officielle de transport (RID) : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(pyréthrines y compris cinérines, abamectine)
- Description document de transport (ADR) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,  
LIQUIDE, N.S.A., 9, III, (-)
- Description document de transport (IMDG) : UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., 9, III,  
POLLUANT MARIN
- Description document de transport (IATA) : UN 3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S., 9, III

15/22

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

Description document de transport (ADN) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

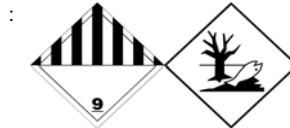
Description document de transport (RID) : UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 9

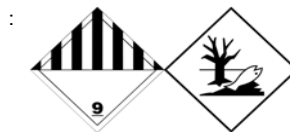
Étiquettes de danger (ADR) : 9



**IMDG**

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 9

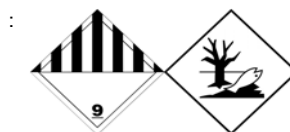
Étiquettes de danger (IMDG) : 9



**IATA**

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 9

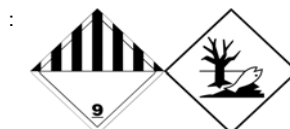
Étiquettes de danger (IATA) : 9



**ADN**

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 9

Étiquettes de danger (ADN) : 9



**RID**

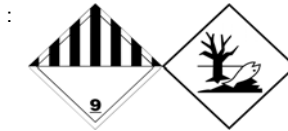
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 9

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

Étiquettes de danger (RID) : 9



**14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR) : III

Groupe d'emballage (IMDG) : III

Groupe d'emballage (IATA) : III

Groupe d'emballage (ADN) : III

Groupe d'emballage (RID) : III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement : Oui

Polluant marin : Oui

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Mesures de précautions pour le transport : Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

**Transport par voie terrestre**

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601

Code de classification (ADR) : M6

Code de restriction en tunnels (ADR) : -

**Transport maritime**

Dispositions spéciales (IMDG) : 274, 335, 969

N° FS (Feu) : F-A

N° FS (Déversement) : S-F

**Transport aérien**

Dispositions spéciales (IATA) : A97, A158, A197, A215

**Transport par voie fluviale**

Dispositions spéciales (ADN) : 274, 335, 375, 601

**Transport ferroviaire**

Dispositions spéciales (RID) : 274, 335, 375, 601

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementations UE**

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(b)	pyréthrines y compris cinérines, à l'exception de celles spécifiées ailleurs dans la présente annexe	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	FDS_393_N ; pyréthrines y compris cinérines, à l'exception de celles spécifiées ailleurs dans la présente annexe	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : E2 – DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Rubrique ICPE : 4511

**Directives nationales**

**France**

Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 65	Lésions eczématiformes de mécanisme allergique
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

18/22

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Abréviations et acronymes:	
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CE50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
COV	Composés organiques volatiles
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène (DCO)
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
EN	Norme européenne
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
FDS	Fiche de Données de Sécurité
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
N.S.A.	Non spécifié ailleurs
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

R&Ds	«recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an.
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STOT	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
TRGS	Prescriptions techniques pour les substance dangereuses
VLB	Valeur limite biologique
VLE	Limite d'exposition professionnelle
VLIEP	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
WGK	Classe de pollution des eaux

<b>Texte intégral de H- et EUH:</b>	
Acute Tox. 1 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 1
Acute Tox. 2 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; 1,2-benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.

20/22

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/Irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

**Informations supplémentaires**

Conseils relatifs à la formation : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Voir les rubriques : 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 13.

Sources des principales données: L'information donnée provient de travaux qui font référence et de utilisées pour l'établissement de la la littérature.  
fiche de données de sécurité

**Classification du mélange :**

Aquatic Chronic 2

H411

**Procédure de classification :**

Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des

**Spécial Pucerons - BIOPUCPRETAN - 3167770210873**

Référence : FDS\_393\_N  
Version: 2023-01

Edition révisée n°5  
Date de révision : 21/02/2023  
Remplace les éditions précédentes

---

spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.